

[Traduction]

Les Postes sont un hybride complexe, à la fois organisme de service et entreprise commerciale. Parce qu'elles sont un organisme service, les Postes doivent fournir un service postal national de base à tous les Canadiens, ou qu'ils habitent, au même prix raisonnable. Quoi de plus équitable, alors, que le gouvernement apporte une certaine aide financière à ce service national. Mais la bourse et la patience du public ne sont pas sans limites. Comme les Postes sont à la fois service et entreprise commerciale, leurs actionnaires, la population du Canada, ont le droit de s'attendre à ce qu'elles suivent les mêmes règles économiques qui régissent toute grande entreprise. C'est la seule méthode qui permettra aux Postes de contrôler leurs coûts et leurs recettes et, par conséquent, de réduire à un minimum raisonnable les montants qu'elles puissent dans la poche du contribuable.

Dans la partie « dépenses » de notre bilan, les salaires et les transports figurent toujours comme nos principaux frais d'exploitation. Depuis plus d'un an, le ministère a réduit les postes budgétaires qui ne contribuent pas directement à l'exploitation du service. Cela signifie qu'il exerce sans relâche un contrôle sévère sur l'utilisation des années-hommes et sur les dépenses administratives et qu'il impose des limites et des restrictions à certains programmes.

[Français]

Monsieur l'Orateur, le transport du courrier est un autre élément très coûteux des opérations postales. Les Postes agissent dans les secteurs où elles peuvent exercer un certain contrôle sur les coûts, grâce à l'économie d'énergie, à l'utilisation et à la conception des véhicules. Il est plus difficile d'exercer le contrôle dans les autres secteurs de transport, parce que les tarifs sont établis par les lignes aériennes, les compagnies de chemin de fer et de navigation. Or, à une époque où le prix du carburant ne cesse d'augmenter, les entreprises de transport ont aussi du mal à contrôler leurs dépenses et cela se répercute sur les tarifs.

[Traduction]

Les recettes des Postes sont déterminées par les volumes de courrier et les tarifs postaux. Les volumes de courrier continuent d'augmenter, mais lentement. Au cours de la dernière année financière, nous avons traité 5.9 milliards d'envois postaux, soit une augmentation de 2.8 p. 100 seulement par rapport à l'année précédente.

Nous devons donc nous tourner vers les tarifs postaux. Des mesures raisonnables de contrôle des coûts, conformes aux bonnes pratiques commerciales et une solide intervention sur le marché pour faire augmenter les volumes aident à améliorer notre situation financière. Ces mesures ne suffisent cependant pas, à elles seules, à faire diminuer le déficit des Postes. Pour être efficaces à cent pour cent, elles doivent s'accompagner d'augmentations tarifaires qui nous permettront de réaliser des recettes plus importantes.

Monsieur l'Orateur, nous sommes d'avis qu'une augmentation des tarifs postaux est justifiée. Elle peut être considérée comme un prolongement du processus entamé en septembre 1976 afin de rétablir l'équilibre entre les recettes postales et les subventions provenant de l'impôt général nécessaires pour amortir les frais d'exploitation. Autre élément tout aussi important, l'augmentation des tarifs nous aiderait à améliorer la situation financière des Postes au moment même où le

### Les Postes

ministère se prépare à devenir une société de la Couronne. Tenant compte de ce qui précède, nous proposons, monsieur l'Orateur, la mise en vigueur d'augmentations des tarifs pour la plupart des classes de courrier des régimes intérieur et international au début de la prochaine année financière, soit le 1<sup>er</sup> avril 1979.

● (1512)

A cette date, le tarif de base d'une lettre de première classe passera de 14c. à 17c.

**Des voix:** Quelle honte!

**M. Lamontagne:** Il y aura également certaines augmentations des tarifs d'autres classes de courrier et des droits de certains services. Les nouveaux tarifs seront expliqués en détail dans un communiqué que mon ministère émettra aujourd'hui. Les maîtres de poste recevront également des explications détaillées sur le remaniement des tarifs.

[Français]

Tenant de ce qui précède, monsieur l'Orateur, nous proposons la mise en vigueur d'augmentations des tarifs pour la plupart des classes de courrier des régimes intérieur et international au début de la prochaine année financière, soit le 1<sup>er</sup> avril 1979.

A cette date, le tarif de base d'une lettre de première classe passera de 14c. à 17c. Il y aura également certaines augmentations des tarifs d'autres classes de courrier et des droits de certains services. Les nouveaux tarifs seront expliqués en détail dans un communiqué que mon ministère émettra aujourd'hui. Les maîtres de postes recevront également des explications détaillées sur le remaniement des tarifs.

[Traduction]

Même à la suite de ces augmentations, monsieur l'Orateur, les Canadiens paieront toujours un des droits de port les moins élevés de la plupart des pays occidentaux.

**Des voix:** Bravo!

**Des voix:** Oh, oh!

**M. Lamontagne:** Les Australiens paient actuellement l'équivalent de 26 c. et les Français de 30c. En Grande-Bretagne, il en coûte l'équivalent de 19c. pour affranchir une lettre de première classe. Aux États-Unis, le tarif actuel exprimé en monnaie canadienne est d'environ 17c.

Monsieur l'Orateur, comme je parle des coûts des services postaux et des tarifs postaux, le moment est peut-être bien choisi d'annoncer que les tarifs proposés pour les publications déposées au tarif de deuxième classe ont été établis à la suite de consultations officielles avec mon collègue, le secrétaire d'État (M. Roberts), conformément aux modalités d'un mémoire d'entente que nous avons tous deux signé au nom de nos ministères.

En résumé, cet accord stipule que les Postes ne seront plus responsables de la réglementation de certains genres de courrier. La responsabilité pour le remboursement des pertes que les Postes subissent à la suite de l'application de tarifs postaux pour les maisons d'édition sera transférée au Secrétariat d'État. Ces accords auront comme conséquence de réduire cette partie de notre déficit que nous subissons en transportant des publications à un tarif de loin inférieur au coût réel de la prestation du service.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais conclure en disant que j'espère avoir réussi à démontrer aux honorables députés que